

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2024

le 20 mars 2024

Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous

10.03.02-2402-Preavis-06-Reponse-Motion-Pasche-Balestra-Chateau.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Lors de la séance du 29 juin 2022, le Conseil communal a décidé de prendre en considération la motion de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts – Le château, un programme pour toutes et tous - et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport (voir en annexe le texte de la motion ainsi que le rapport de la commission).

2. Préambule

A la lecture de la motion et du rapport, la Municipalité a pris note du vœu formulé par la commission :

La commission émet le vœu que la participation relative au projet de réaménagement du château soit cadrée par des « pré-projets » établis par Municipalité. La commission complète son vœu en demandant que plusieurs options soient soumises lors de la séance de participation. Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Ainsi a-t-elle conduit les travaux nécessaires pour répondre à la motion tout en gardant à l'esprit les contraintes d'une intervention sur un ensemble de haute qualité patrimoniale.

3. Historique

- | | |
|------------------|--|
| 28 novembre 2021 | refus d'un crédit de 10 millions pour l'entretien et la rénovation du Château |
| 23 mars 2022 | communication municipale N° 16/2022 « une démarche participative pour la valorisation du donjon et un nouveau crédit d'ouvrage pour les travaux indispensables » |
| 11 mai 2022 | dépôt de la motion de Mme Geneviève Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous. |
| 25 mai 2022 | retrait du recours d'Helvetia Nostra concernant le permis de construire moyennant l'abandon de la transformation du donjon primitif |



28 juin 2022	prise en considération de la motion Pasche – Balestra et renvoi à la Municipalité et communication 20/2023 « Projet de rénovation-transformation du Château – Etat de la situation »
Décembre 2022	chute de pierres provenant du murs d’escarpe nord (en dessous de la place de jeux) et des murs de courtines nord et nord-est de l’enceinte du Château
8 février 2023	annonce de l’accélération de la dégradation des murs périphériques par la communication municipale N° 8/2023
22 mars 2023	dépôt et approbation du préavis urgent N° 2/2023 -Demande pour un crédit de construction d'un montant de Fr. 483'000.-destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du château de La Tour-de-Peilz
1 ^{er} avril 2023	entrée en fonction du nouveau directeur du Musée, M. Selim Krichane
Avril-septembre 2023	rénovations des murs de courtines Nord et de la partie Est jusqu’à la Maison du jardinier ainsi que du mur d’escarpe Nord
30 septembre 2023	démarche participative avec la population
1 ^{er} novembre 2023	communication N° 33/2023 « Château de La Tour-de-Peilz, démarche participative »
14 novembre 2023	effondrement partiel d’un mur de soutènement au pied du mur de courtine Nord résultant d’une manœuvre d’un camion d’entreprise
7 décembre 2023	présentation publique des résultats de la démarche participative
2 février 2024	ouverture de la place de jeu rénovée dans le périmètre du Château

4. Situation

Fin novembre 2021, la population de La Tour-de-Peilz a refusé un crédit de 10 millions de francs pour l’entretien et la rénovation du Château.

Une des pierres d’achoppement principale relevée par les opposants au projet et lors de la mise à l’enquête était la création d’un restaurant dans les vestiges de l’ancien donjon. Cette partie, contestée notamment par l’association Helvetia Nostra, a finalement été retirée du projet pour être réétudiée ultérieurement et les oppositions concernées ont ainsi été rendues caduques.

Les parties portant sur l’entretien et la rénovation patrimoniale (remparts, corps de logis du Château et « Maison du Jardinier ») bénéficient aujourd’hui d’un permis de construire valable.

Suite à la votation, en plus de sa volonté de préserver et valoriser le patrimoine historique, la Municipalité entend garantir l’avenir du Musée suisse du jeu (MSJ) dans le Château.

En l’inscrivant le concept Ville du jeu à son programme de législature, la Municipalité veut faire de ce thème du jeu, sur le plan touristique mais aussi en tant que vecteur de lien social pour la population boélande, une composante encore plus marquée et palpable de l’identité de la Ville. Le Château et ses abords en sont une pièce essentielle.

En mars 2022, la Municipalité a communiqué sa décision de lancer une démarche participative, associant aussi bien la population que les acteurs concernés, dans le but de faire émerger un projet de conservation et de valorisation des vestiges du donjon.

En mai de la même année, la motion « Le château, un programme pour toutes et tous » demande de mettre en place un large processus participatif, afin d’offrir à la population la possibilité de participer à l’élaboration du programme lié au Château avant le dépôt d’un préavis pour sa rénovation.



Après avoir examiné la motion déposée accompagnée du vœu de la commission du Conseil communal lors de la prise en considération, la Municipalité a pris le temps nécessaire de la réflexion et préparé une large démarche participative pour le projet de rénovation et transformation du château de La Tour-de-Peilz.

5. La démarche participative

Consciente de la nécessité de présenter un nouveau projet rassembleur et pour répondre à la motion citée en titre, la Municipalité a organisé, le 30 septembre 2023, une large démarche participative. La population boélande a été invitée à participer au travers d'un tout ménage qui a été également relayé par voie de presse et d'un affichage au pilier public. Afin de permettre une bonne organisation, les personnes intéressées ont été priées de s'inscrire au préalable.

Pour préparer cette démarche, la Municipalité a proposé à la population de s'exprimer sur les sujets principaux suivants :

- *Activités : voulez-vous profiter de l'enceinte du Château pour y conduire des activités, et si oui, lesquelles et comment ?*
- *Restauration : à quel endroit, quel type, quelle ouverture, etc.*
- *Donjon : que faire de cette découverte récente ?*

Plus de 110 personnes ont répondu présent et ont pu s'exprimer librement sur différentes variantes de projets proposées à cette occasion au travers d'un parcours documenté.

En fin de ce parcours et à chaque poste, les participants ont eu la possibilité d'exprimer librement des thématiques pas abordées spécifiquement ou encore de compléter leurs points de vue et leurs propositions.

Afin de ne pas influencer les propositions, la Municipalité avait décidé de ne pas être présente lors de cet évènement. Les participantes et participants ont pu bénéficier de l'accompagnement d'un mandataire externe spécialisé notamment dans ce type de démarches, de la présence du conservateur cantonal et de collaborateurs du Service domaines & bâtiments pour les guider sur la marche à suivre et répondre aux questions nécessaires à leur bonne compréhension de la problématique posée.

6. Les résultats de la démarche participative

Une présentation publique des résultats de la démarche a été effectuée le 7 décembre 2023 à l'Aula Courbet. Le rapport est disponible sur le site de la commune via le lien suivant :

https://www.la-tour-de-peilz.ch/administration/cpages.php?id_page_b=20

Les principaux résultats de cette large consultation ont fait émerger les éléments suivants :

6.1. Une offre culturelle élargie

Il est souhaité de mettre des espaces du Château, intérieurs et extérieurs, au profit d'une offre culturelle et de loisirs élargie à toute la population et pour toutes les générations sans que cela se transforme en parc d'attraction

6.2. Un café restaurant avec une terrasse

La présence d'un café restaurant avec une terrasse sur l'esplanade a été plébiscitée par les participants. L'emplacement au nord-ouest dans le corps de logis a été préféré dans les variantes proposées. L'établissement devra favoriser le lien social, les choix sur le type de cuisine restant très varié, qu'elle soit traditionnelle ou cuisine du monde, préférence est donnée aux produits de qualité et régionaux, sa carte devant rester accessible à tous les budgets.



6.3. Le donjon et la « grotte ».

Pour cette partie du Château, les préférences vont vers un aménagement en construction légère avec des planchers en bois. Une restauration des vestiges dans le respect patrimonial est attendue. Les termes « escape room », magasin de jeux et lieu d'expositions temporaires en relation avec l'histoire du lieu ont été évoqués. Seule une minorité souhaite voire les vestiges à nouveaux ensevelis.

6.4. Les autres sujets abordés

Le principe d'associer le Château aux jeux a été évoqué sous différentes formes, notamment comme élément rassembleur. L'interaction entre le Musée et le Château est à préciser. Ce dernier doit être innovant, décoré, surprenant, magnifique, attractif. Les Boléands souhaitent se réapproprier le Château.

Ainsi la Municipalité propose au Conseil communal de considérer que ce résultat correspond aux attentes formulées dans la motion de Mme Geneviève Pasche (LV), M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous - ainsi qu'au vœu formulé par la commission dans son rapport.

7. Evolution du projet

La prochaine étape pour la Municipalité consiste à établir un projet de rénovation du Château et de ses abords répondant à l'essentiel des attentes formulées lors de la démarche participative, tout en tenant compte des nécessités de fonctionnement du Musée et des contraintes patrimoniales d'un site classé en note 1 à l'inventaire des monuments historiques et sous protection nationale. Etant encore précisé que les moyens alloués devront rester proportionnés.

7.1. Une offre culturelle élargie

Le souhait de voir une offre culturelle élargie rejoint les ambitions de la Municipalité, outre la mise à disposition des locaux pour le Musée, ses bureaux et ses expositions, plusieurs espaces sont et seront aménagés à cet effet, tels que :

- Une nouvelle place de jeu (celle-ci est ouverte au public depuis début février 2024).
- Les espaces intérieurs de la cour et l'esplanade du Château.
- Une salle polyvalente dans la Maison du jardinier. Cet espace polyvalent devra pouvoir accueillir des expositions, des manifestations, des animations et sera à disposition de la population. Le bâtiment accueillera également les bureaux du MSJ.

7.2. Un café restaurant avec une terrasse

Pour la Municipalité, un tel lieu d'accueil doit permettre de se restaurer et bénéficier d'une infrastructure appropriée.

L'espace du café - restaurant pourra occuper l'ensemble des locaux au Nord-Ouest du rez-de-chaussée du corps de logis avec une terrasse sur l'esplanade du Château.

Pour permettre une exploitation efficace et de qualité pour la terrasse, la faisabilité d'une construction intégrant le bar de service estival et des WC sera étudiée par les architectes et devra obtenir l'aval des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud puis sera soumis à l'enquête publique complémentaire.

7.3. Le donjon et la « grotte » restent des espaces à développer.

Les souhaits de la Municipalité rejoignent beaucoup de messages exprimés. Ainsi, la création d'espaces couverts et aménagés permettrait la mise à disposition de nouvelles surfaces pouvant être exploitées pour des activités culturelles multiples tels que la création d'un « escape game », un laboratoire des jeux, des expositions thématiques, un lieu de médiation culturelle, etc. La terrasse en toiture reste un espace ouvert et attrayant pour des activités extérieures simples.



Tous ces espaces seront à vivre dans une dynamique de partage pour la culture et les loisirs.

Cependant, avant d'aller plus avant sur cette partie de l'édifice, la Municipalité va préalablement consulter les associations de défense du patrimoine ainsi que les services de l'Etat concernés. Etant bien consciente que la conservation et valorisation des vestiges restent une priorité.

8. Les coûts

Les coûts de l'organisation et des frais en relation avec la démarche participative pour « un château pour toutes et tous » se montent à Fr. 21'000.-, non compris les heures du personnel de l'administration. Ce montant a été financé par le biais du crédit d'étude de Fr 1'550'000.-octroyé au travers du préavis N° 27/2017 pour le développement du projet de rénovation et de la transformation du Château de La Tour-de-Peilz et la réalisation des fouilles archéologiques dans le secteur de l'ancien donjon.

S'appuyant sur les résultats de la démarche participative, la Municipalité a donc prévu de poursuivre les études du projet sur des bases consolidées avec le solde encore disponible du crédit d'étude qui se monte à Fr. 382'000.-.

9. Planning

La Municipalité envisage prioritairement de finaliser l'entretien des abords et les mesures de conservation des vestiges dans le périmètre du donjon et de la « grotte ».

Pour ce qui concerne la création du restaurant et les aménagements nécessaires dans le corps de logis et la Maison du jardinier, les études sont en cours avec le bureau d'architectes mandaté jusqu'à ce jour. Selon un avis de droit et dans la mesure où les adaptations requises ne demandent pas de modifications fondamentales dans l'aménagement architectural, cette solution permet d'éviter une nouvelle mise au concours complexe et coûteuse et d'avancer assez rapidement sur cette première partie du projet.

En ce qui concerne l'aménagement de la partie du donjon primitif et des aménagements périphériques, il s'agira de consulter plus en détail les associations qui sont intervenues lors de la mise à l'enquête et l'Office fédéral de la culture afin de bien cerner les limites et opportunités pour la conservation et la valorisation de cette partie du Château. Ensuite, une étude d'architecture sera diligentée en fonction d'un nouveau cahier des charges.

Dépôt du préavis N° 6/2024 réponse à la motion « un château pour toutes et tous »	20 mars 2024
Dépôt d'un préavis pour la réparation du mur d'escarpe N° 2	15 mai 2024
Adoption du préavis N° 6/2024 réponse à la motion « un château pour toutes et tous »	15 mai 2024
Adoption du préavis pour la réparation du mur d'escarpe N° 2	26 juin 2024
Début des travaux de réparation et des mesures de conservation	Juillet 2024
Dépôt d'un crédit d'appel d'offre et de construction 1 ^{re} étape (café-restaurant, maison du jardinier, corps de logis partiel, consolidation des vestiges)	1 ^{er} semestre 2025
Dépôt d'un crédit d'étude après consultation des parties pour l'aménagement des vestiges de l'ancien donjon et des aménagements extérieurs	à définir



10. Personnel communal

Les mesures proposées n'auront pas d'impact sur la charge de travail du personnel.

11. Développement durable

11.1. Social

La démarche participative a permis de prendre le pouls de la population et adapter le projet de rénovation et transformation du Château pour répondre au plus près des attentes formulées. Le projet proposé se veut ouvert, culturel et rassembleur pour la population boélande et au-delà.

11.2. Economique

Le présent préavis ne propose pas de dépense supplémentaire.

11.3. Environnement

La valorisation du Château se fera dans le respect du patrimoine et de la conservation de la biodiversité de ses abords.

12. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 6/2024,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de Mme Geneviève. Pasche (LV) et M. Etienne Balestra (PSDG) et consorts - Le château un programme pour toutes et tous ainsi qu'au vœu formulé par la commission dans son rapport.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Motion et rapport de la commission

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 4 mars 2024



Motion : Le château, un programme pour toutes et tous

Geneviève Pasche (LV) et Etienne Balestra (PSDG)

Michel Bloch (PSDG), Véronique Ansermet (LV), Jose Espinosa (PLR), Salvatore Noto (PLR)

Une majorité de la population a refusé le projet tel que proposé par la Municipalité. Si celui-ci engendre tant de débats c'est que son programme n'est pas mûr.

Pour qu'il soit attractif, il doit convenir au plus grand nombre. Les habitantes et habitants de la Tour-de-Peilz sont attachés à leur château, certaines et certains plus que d'autres au musée du Jeu, toutes et tous souhaitent un restaurant dans ce lieu exceptionnel. Ce lieu doit donc être attrayant, accueillant et les activités proposées doivent donner envie à la population de s'y rendre régulièrement.

Le moyen de développer un programme idoine pour ce lieu est d'inviter la population à se prononcer, à l'enrichir par des propositions qui répondent à ses attentes. Si le jeu et le restaurant en font partie, il y a certainement d'autres offres qui doivent l'étoffer.

Par cette motion, nous demandons à la Municipalité de mettre en place un large processus participatif, afin d'offrir à la population la possibilité de participer à l'élaboration du programme lié au Château, et ceci avant le dépôt d'un préavis pour sa rénovation.

Enfin, nous demandons que cette motion soit renvoyée à une commission ad hoc pour examen.

Mai 2022

**Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Mme Geneviève Pasche et consorts –
« Le château, un programme pour toutes et tous »**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Madame Véronique Ansermet
Messieurs Anthony Abbott
 Étienne Balestra
 François Costa (absent)
 Julien Costanzo
 Nicolas Fardel, président-rapporteur
 Michael Rohrer

s'est réunie le lundi 30 mai 2022 en compagnie de M. le municipal Alain Grangier ainsi que de M. Yves Roulet, chef de service des domaines et bâtiments. Notre commission les remercie pour leurs réponses à nos questions.

Note : au cours de cette séance, de nombreux aspects techniques sur la rénovation du château ont été évoqués. La séance de commission pour la prise en considération de cette motion n'a pas pour but d'analyser les conditions de démolition/réaménagement/base légale/permis de construire, etc... mais uniquement d'évaluer la pertinence de renvoyer à la Municipalité une motion qui demande la participation de la population à l'élaboration du programme qui sera proposé dans le château et ses dépendances. Pour cette raison, le président a établi ce rapport (avec l'accord des commissaires) sur les éléments uniquement factuels demandés par la motion.

Présentation du préavis – position du motionnaire

Le motionnaire rappelle que la population de notre commune a rejeté, lors du vote populaire du 28 novembre 2021, le projet de rénovation du château. Aussi, et afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des opinions de la population, le motionnaire informe que le but de son dépôt est d'inviter la population boélande à participer à l'élaboration du programme qui sera proposé sur le site du château afin de les fédérer autour du projet et de s'en sentir partie prenante. À ses yeux, cette proposition, facile à mettre en place, est le meilleur moyen de « sentir le pouls » de la population sur ce projet et surtout de permettre à cette dernière de mieux se l'approprier. De plus, la Municipalité pourra rétablir un lien de confiance et mieux fédérer les boélands autour de ce projet. Le motionnaire suggère encore que la Municipalité se fasse accompagner pour ce processus afin de se donner les meilleures chances de réussite.

Position de la Municipalité

M. le municipal informe que la Municipalité a déjà prévu de faire une consultation sur ce futur projet, ceci est d'ailleurs indiqué dans le programme de législature 2022-2027. Il rappelle qu'une fois le futur projet finalisé, un nouveau préavis sera soumis au CC et qu'une présentation du projet sera faite et ouverte à la

population. Il ajoute qu'il comprend la position du motionnaire d'obtenir un maximum d'informations de la population, mais il estime que la Municipalité doit d'abord convenir d'un projet finalisé avant de commencer les présentations, faute de quoi, les idées et suggestions risquent de « fuser dans tous les sens sans avancées concrètes ». Pour lui, la meilleure option est de laisser la Municipalité établir ce futur projet et les présentations/sondages/consultations suivront ensuite sur la base d'un projet déjà existant. De cette manière, la population serait pleinement impliquée sans pour autant retarder inutilement le futur projet, ce qui pourrait avoir des conséquences financières importantes pour notre commune (nouvel appel d'offres, nouvelle mise au concours, nouvelle demande de permis de construire, etc...).

Discussion de la commission

Plusieurs commissaires insistent sur le fait que la population doit participer à l'élaboration d'un sujet de cette importance en rappelant l'échec de la votation de novembre dernier. Selon eux, afin de garantir un maximum de chance à ce projet d'aboutir, la population doit pouvoir participer et proposer des idées/suggestions sur ce projet. Plusieurs commissaires ajoutent également qu'il est important que la Municipalité propose différentes options à la population afin d'avoir un débat cadré autour du projet. Un commissaire conclut en affirmant qu'écouter les avis de la population n'est en aucun cas une perte de temps et que de très bonnes choses peuvent en sortir.

Des commissaires se disent préoccupés par de potentiels effets négatifs si le processus de participation n'est pas bien encadré. Plusieurs commissaires, bien que favorables à une consultation de la population, estiment que la consultation devrait être limitée à 3-4 options présentées par la Municipalité afin d'éviter « d'ouvrir la boîte de pandore » ce qui serait, au final, une perte de temps et d'énergie pour tous. Des commissaires ajoutent également qu'il sera nécessaire de définir qui participera à ce processus.

Après, un tour de table, l'ensemble des commissaires s'accordent sur le fait qu'il est important que la population puisse être incitée à participer afin de maximiser les chances de faire aboutir le futur projet. Les divergences persistent uniquement au niveau de la forme. Face à cette contradiction, la commission propose d'assortir ce rapport d'un vœu ayant pour but de cadrer cette participation.

Vœu

La commission émet le vœu que la participation relative au projet de réaménagement du château soit cadrée par des « préprojets » établis par la Municipalité. La commission complète son vœu en demandant que **plusieurs options** soient soumises lors de la séance de participation. **Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres de la commission.**

Vote

Cette motion, munie du vœu, est acceptée à l'unanimité de la commission.

Conclusions

La Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de prendre en considération la motion de Mme Geneviève Pasche et consorts – « Le château, un programme pour toutes et tous » et de la renvoyer à la Municipalité.

Pour la Commission :

Nicolas Fardel, président-rapporteur